



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2012

**Présents :** Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Maurice OUERFELLI – Philippe HULOT – Bernard VERSCHELDEM – Claude BOUHELIER – Michel CAILLOUX – Christophe KROL – Guillaume MARECHAL – Alain TROUVE – Jacky MELIQUE – Philippe PORCHER

**Absents excusés :** Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU  
Stanislas HALAMA pouvoir à Eveline NICOLAS  
Henri KIRIEL pouvoir à Bernard VERSCHELDEM  
Françoise LEDOUX pouvoir à Philippe HULOT  
Sylvie BERTIN pouvoir à Maurice OUERFELLI  
Sandra DINET pouvoir à Michel CAILLOUX  
Cécile GAUVILLE/HERBET pouvoir à Claude BOUHELIER

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### **BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2012 :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2012 de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 686 463 €	1 686 463 €
Investissement	1 131 000 €	1 131 000 €

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE L'EAU :**

Claude BOUHELIER, adjoint au Maire chargé des finances, informe le Conseil Municipal qu'une erreur d'ordre matérielle s'est glissée dans le compte administratif 2011 du budget de l'eau mais que cette erreur n'a aucune incidence sur les résultats.

Il convient de la rectifier en ce sens :

En dépenses d'investissement, il y a lieu de noter que l'alloué pour le budget 2011 est de 150 657.47 € et non pas 140 757.47 €, comme indiqué dans le document présenté lors du Conseil Municipal du 5 avril 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification proposée sur le compte administratif 2011 du budget 2011 de l'eau.

Le compte administratif 2011 de l'eau sera rectifié en ce sens et sera renvoyé aux services préfectoraux et à la perception.

### **1. CONCERT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE A CHEVRIERES :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un concert est organisé dans la Salle des Fêtes de Chevrières par l'école élémentaire de Fleurines le 14 avril 2012.

Il est convenu que, compte tenu que la personne chargée des activités musicales sur Fleurines travaille aussi pour la commune de Chevrières, cette salle, pouvant accueillir plus de 300 personnes, sera prêtée à titre gracieux par la commune de Chevrières.

Cependant, à charge pour la commune de Fleurines de payer les musiciens pour ce concert.

Il est prévu de régler la prestation de 7 musiciens amateurs à 80 € et 1 musicien professionnel à 150 € pour un montant total de 710 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à régler ces prestations.

## **2. PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE :**

Monsieur Le Maire rappelle le projet de classe de découverte pour les classes de grande section et CE1 du lundi 21 mai au vendredi 25 mai 2012 à Perrou dans l'Orne au centre Clairefontaine.

Ce séjour pour 48 partants coûte 14 500 € environ.

La participation de la commune s'élèvera à environ 30 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la répartition ci-dessous suivant le quotient familial :

Tranche	Q.F mensuel	Participation Mairie		Participation Famille		Nb de Familles	Total Mairie
		%	€	%	€		
1	- de 600	50%	150 €	50%	152 €	11	1 650 €
2	600 à 1000	33%	100 €	67%	202 €	12	1 200 €
3	1000 à 1600	25%	75 €	75%	227 €	13	975 €
4	+ de 1600	17%	50 €	83%	252 €	7	350 €
						<b>43</b>	<b>4 175 €</b>

## **3. VENTE DES LOGEMENTS COLLECTIFS DE LA RESIDENCE « LES GEAIS » :**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que Oise Habitat envisage la vente à leurs locataires occupants, ou en cas de vacance, aux personnes répondant aux conditions définies par la réglementation applicable à la vente du patrimoine HLM ancien, des logements lui appartenant, situés 33 rue du Général de Gaulle et 10 rue André Frilay à Fleurines, et livrés au cours de l'année 1996,

Vu la nécessité de recueillir l'accord de la commune d'implantation concernée,

Vu la volonté de la commune de Fleurines de favoriser le parcours résidentiel des familles intéressées ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de Fleurines,

Après avoir convenu que des travaux de nettoyage et de peinture sur la façade avant du bâtiment de la Résidence « Les Geais » situé 33 rue du Général de Gaulle seraient effectués par Oise Habitat,

Accepte que Oise Habitat mette en vente à leurs occupants, ou en cas de vacance, aux personnes répondant aux conditions définies par la réglementation applicable à la vente du patrimoine HLM ancien, après obtention des autorisations administratives nécessaires, les 27 logements collectifs dépendant de la résidence « Les Geais » composée de deux bâtiments situés à Fleurines, respectivement 33 rue du Général de Gaulle et 10 rue André Frilay.

## **6 : AMENAGEMENT DE LA PLATEFORME DE COLLECTE DES DECHETS AUX HLM « Les Muquets » et « Les Violettes »**

Monsieur Le Maire rappelle que cet aménagement sera financé par la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Il convient de se prononcer sur le choix des conteneurs enterrés ou des conteneurs hors sol (ou aérien). Le coût estimé de cet aménagement est sensiblement identique dans les 2 propositions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce sur la solution des conteneurs enterrés.

## **7. MEDECINE DU TRAVAIL :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réflexion a été menée par Madame PEAULET, secrétaire de mairie, sur le contrat qui lie la commune à l'organisme MEDISIS pour la médecine du travail des agents de la Commune.

Il est constaté que ce service est coûteux et très limité.

Madame PEAULET présente le nouveau service du Centre de Gestion de l'Oise dénommée « Conseil en prévention des risques au travail ».

Ce service propose aux collectivités des aides complètes :

En matière médical : la mise à disposition d'un médecin pour les visites médicales biannuelles, d'embauche, de reprise, visites de postes et étude d'ambiances de travail, sensibilisation aux addictions, participation à des campagnes de vaccination, sensibilisations aux gestes et postures, formations des gestes de premiers secours, réponse à des demandes ponctuelles des collectivités, etc.

En matière d'hygiène et de sécurité : une sensibilisation et accompagnement au travail sur écran, au risque chimique, une aide pour l'aménagement des locaux ou l'hygiène alimentaire, une aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et son actualisation et autres demandes ponctuelles des collectivités etc.

Il est précisé que les visites médicales des agents se feront dans la commune ou à proximité de la commune.

Le financement de ce service se considère selon les effectifs de la collectivité tous statuts confondus et représente pour la commune de Fleurines une adhésion de 0.48 % de l'assiette de cotisation déclarée au Centre de Gestion.

Après étude, il est constaté que ce service serait moins coûteux pour la commune et représenterait une aide complète et précieuse en matière médicale, de sécurité et d'hygiène au travail pour les agents de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à résilier le contrat avec Médisis et accepte l'adhésion de la Commune au service « Conseil en prévention des risques au travail » proposé par le Centre de Gestion de l'Oise.

## **8. PROJET DE CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT AUX HLM « Les Violettes » et « les Muguets » :**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux programmés aux HLM, rue du Clos Vert, par la SA HLM de Beauvais présenté lors du rendez vous du 27 juin 2011 à Fleurines.

La SA HLM a élaboré un programme : réalisation et privatisation de places de stationnement, peinture des cages d'escalier, ravalement des façades etc.

Conjointement, la commune de Fleurines a prévu la création de places de stationnement.

De ce fait, une procédure de marché public pour les travaux de places de stationnement doit être engagée par la SA HLM de Beauvais et la Commune de Fleurines.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le lancement de cette procédure.

## **9 : TRAVAUX D AMENAGEMENT RUE DE LA VALLEE :**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue de la Vallée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à lancer la consultation pour les travaux de sécurisation de la rue de la Vallée

La séance est levée à 22 heures 45.